

COMMUNE DE MERIGNIES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS DEUX MILLE VINGT ET UN (25 mars 2021)

Étaient présents :

Paul Dhallewyn - Jean-Jacques Bouckenooghe - Marie-Christine Lelay – Jean-Pierre Pouzadoux – Corinne Pruvot – Jean-Paul Fleury – Angélique Pécriaux - Sylvie Delsinne – Julien Voisin – Laurent Kochanski – Cécile Van Lathem — François Baux – Marie-Paule Ghestin – Joeffrey Depinoy – C. Mouille - Martine Perez – Florian Chouya – Jérémy Cappoen – Guislaine Choquet – Jean-Marc Lorphelin – Johanna Soula - Florence Woillez

Étaient absents :

Evelyne De Rycker

Nombre de conseillers présents : 22 - Nombre de conseillers votants : 22

Paul Dhallewyn, Maire ouvre la séance et demande à Florian Chouya de lire l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021
- Décisions municipales
- Compte administratif/compte de gestion
- Vote des taux d'imposition 2021
- Budget primitif 2021
- Demande d'un prêt de 500 000 euros auprès du Crédit Agricole
- Garantie d'emprunt contracté par NOREVIE pour la réalisation de 17 logements rue de Tenremonde
- Tableau des effectifs 2021
- Signature d'une convention d'entretien du domaine public départemental relative à la signalisation horizontale
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault
- Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPC
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun VOIRIE avec la CCPC
- Questions et informations diverses.

Corinne Pruvot est proposée pour assurer le secrétariat de la séance et fait l'appel.

- Le Procès -verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 est adopté sans remarque.

- **DECISIONS MUNICIPALES**

La commune de Mérignies ne désire pas exercer son droit de préemption sur les terrains sis :

- DM N° 21-04 : «la Rosière » cadastré A3339 pour une contenance de 25 m² et appartenant à MERIGNIES 1 HAMEAU DE LA ROSIERE
- DM N° 21-05 : «274 rue du Général Leclerc » cadastré A 1963 et A 1964 pour une contenance totale de 277 m² et appartenant à M. Patrick DELVOYE
- DM N° 21 -06 : «28 allée des Tilleuls » cadastré B 400 – B 751 pour une contenance totale de 5532 m² et appartenant à M. et Mme MALFAIT Bertrand
- DM N° 21-07 : «196 rue de Molpas » cadastré B 2392 – B 2393 – B 2394 pour une contenance totale de 1112 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-08 : «98 rue du Blocus » cadastré A 3268 – A 3273 et 1/3 indivis A 3272 – A 3276 – A 3279 – A 3283 – A 3284 pour une contenance totale de 3233 m² et appartenant aux CTS MATTON
- DM N° 21-09 : «54 rue Guy Barbe » cadastré A 3297 pour une contenance de 552 m² et appartenant à Mme Céline FIN
- DM N° 21-10 : «363 rue du Bois de Choques » cadastré B 1458 pour une contenance de 2135 m² et appartenant à SCI ALBATROS
- DM N° 21-11 : «20 rue du Bois Lambert » cadastré A 1922 pour une contenance de 657 m² et appartenant à Mme VANNEUFVILLE Marguerite
- DM N° 21-12 : «256 rue de Tenremonde » cadastré A 2925 pour une contenance de 286 m² et appartenant à M. DELAVALLE Laurent
- DM N° 21-13 : «284 rue du Blocus » cadastré A 2625 pour une contenance de 604 m² et appartenant aux Consorts MATTON
- DM N° 21-14 : «317 rue du Blocus » cadastré A 2853 – A 2857 – A 2850 pour une contenance de 742 m² et appartenant à M. et Mme DEKERLE Laurent
- DM N° 21-15 : «634 rue nationale » cadastré A 3064 pour une contenance de 738 m² et appartenant à M. et Mme Julien LAURY

- DM N° 21-16 : «260 rue de Molpas » cadastré B 179 et B 633 pour une contenance totale de 7532 m² et appartenant à M. Mohamed AMARA
- DM N° 21-17 : «788 rue de la Rosière » cadastré B 1918 et B 1919 pour une contenance totale de 2048 m² et appartenant à M. et Mme Jean-Michel BEKAERT
- DM N° 21-18 : «65 rue d'Attiches » cadastré A 2478 pour une contenance de 358 m² et appartenant à M. et Mme Jérémy CAPPOEN
- DM N° 21-19 : «65 clos de la Verderie » cadastré A 3411 et A 3429 pour une contenance totale de 637 m² et appartenant à la SARL Avenir et Patrimoine
- DM N° 21-20 : « rue Henri Bruneaux » cadastré B2242 et B 2264 pour une contenance totale de 41 m² et appartenant à la SAS NORD DE FRANCE PROMOTION
- DM N° 21-21 : «rue Henri Brunaux» cadastré B 2256 – B2257 – B 2258 pour une contenance totale de 1104 m² et appartenant à Mme HERBAUT Brigitte
- DM N° 21-22 : «534 rue de Molpas » cadastré B 154 partie et B 155 pour une contenance totale de 701 m² et appartenant à Monsieur DARRAS Alain
- DM N° 21-23 : «68 allée des coquelicots » cadastré A 1314 pour une contenance totale de 1481 m² et appartenant à M. et Mme CUSSEAU Philippe
- DM N° 21-24 : «135 rue de la Verderie » cadastré A 2769 pour une contenance totale de 624 m² et appartenant à M. et Mme Frédéric JACQUART
- DM N° 21-25 : «433 rue de Tenremonde » cadastré A 2909 pour une contenance totale de 255 m² et appartenant à M. et Mme Ludovic SOULA
- DM N° 21-26 : «89 chemin Saint Joseph » cadastré B 1004 et B 1009 pour une contenance totale de 1402 m² et appartenant à M. et Mme Bernard CHRETIEN
- DM N° 21-27 : « rue de Molpas » cadastré B 465 P pour une contenance totale de 1200 m² et appartenant à Monsieur VITTE Jean-Christophe
- DM N° 21-28 : «448 avenue du Golf » cadastré B 871 pour une contenance de 1819 m² et appartenant à Monsieur Nolan ROUX
- DM N° 21-29 : «36 rue du Bois de Choques » cadastré B 2169 – B 2170 pour une contenance de 1463 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-30 : «616 rue nationale » cadastré A 3214 pour une contenance de 397 m² et appartenant à SC « SCI 2 M »

- DM N° 21-31 : «238 rue du Général Leclerc » cadastré A 1962 pour une contenance de 923 m² et appartenant à Madame BRAKHELLIA Soraya
- DM N° 21-32 : «2032 avenue du Golf » cadastré B 1836 pour une contenance de 1586 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-33 : «504 rue du Général Leclerc » cadastré A 3264 et A 3265 pour une contenance totale de 782 m² et appartenant à M. Alexandre BRACQ
- DM N° 21-34 : «18 clos de la Chantraine » cadastré A 3113 pour une contenance de 25 m² et appartenant à M. Thierry ROCHER
- DM N° 21-35 : «22 rue de la Chantraine » cadastré A 1663 pour une contenance de 611 m² et appartenant à SCI de l'Épine de SPIX

• COMPTE ADMINISTRATIF

Laurent Kochanski expose les résultats du compte administratif 2020. Il apparaît un déficit de clôture de **408 381,07 euros** en investissements et un excédent de clôture de **898 311,91 euros**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Au compte 1068 Excédent de fonctionnement pour un montant de	408 381,07 €
Au compte 001 Résultat d'investissement reporté sur 2021	- 408 381,07 €
Au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté sur 2021	489 930,84 €

Le Maire sort pour permettre le vote du compte administratif.

21 votants

Décision adoptée par 21 voix pour 0 contre 0 abstention

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal décide, de ne pas augmenter les impôts.

La taxe sur le foncier bâti reste pour 2021 à **21,23 %** auquel il faut ajouter la part départementale de **19.29%**, ce qui fait un nouveau communal de **40.52%**

La taxe sur le foncier non bâti reste pour 2021 à **51,23 %**

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif 2021 prévoit un montant de **dépenses en fonctionnement de 3 136 790,84 €**, avec un **prélèvement pour investissement de 1 072 332 €** Le montant des **dépenses en investissement s'élevant à 2 942 139,07 €**.

Il prévoir un montant de **recettes en fonctionnement de 3 136 790,84 €** et un montant de **recettes d'investissement de 2 942 139,07 €**.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Au vu du compte administratif de l'exercice 2020, le compte de gestion de dressé pour 2020 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **DEMANDE D'UN PRET DE 500 000 EUROS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

Monsieur le Maire expose le besoin de contracter un emprunt pour financer les travaux de construction de la nouvelle garderie et ceux de la rénovation de la départementale. Cet emprunt est un prêt relais au taux fixe de qui sera remboursé dans deux ans grâce aux sommes que la municipalité recevra du remboursement de la TVA de la garderie ainsi que des subventions reçues pour sa construction.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTE PAR NOREVIE POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS RUE DE TENREMONDE**

Le Conseil Municipal, a donné son accord de principe en date du 13 décembre 2018 pour garantir les emprunts contractés par la société NOREVIE pour la construction de 17 logements locatifs.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **TABLEAU DES EFFECTIFS 2021**

Ce tableau révisé chaque année permet l'ajustement des catégories des personnels communaux au vu des promotions envisagées et de privilégier ceux qui partiront en retraite dans peu de temps.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE**

Cette convention concerne la signalisation routière par le marquage au sol.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE-CAREMBAULT**

Cette modification porte sur la restitution de la compétence politique de la ville à la commune d'Ostricourt, sur la prise de compétence sur la mobilité en corrélation avec la région pour les transport scolaires (loi LOM). Les compétences exercées auparavant à titre optionnel le sont désormais à titre supplémentaire.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA CCPC**

Le Conseil Municipal adopte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPC concernant la restitution de la compétence Politique de la Ville à la ville d'Ostricourt et de la prise de compétence totale Eclairage Public (changement total des luminaires en LED).

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN VOIRIE AVEC LA CCPC**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au service commun « voirie et infrastructures » géré par la CCPC ;

On peut notamment avoir l'aide du bureau d'étude pour nos projets.

Décision adoptée par 22 voix pour 0 contre 0 abstention

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- A partir du 1^{er} avril, la CCPC va offrir 200 euros pour l'achat d'un vélo électrique, sous condition d'éligibilité. La commune de Mérignies peut participer à cet achat à hauteur de 50 euros pour les 20 premières demandes.
- Une distribution de compost a eu lieu le samedi 27 mars de 9h à 12 h.
- Une opération menée par les Rencontres Culturelles a été faite par les enfants du CE2 qui consistait à envoyer des cartes réalisées par eux-mêmes à des personnes isolées et des EHPAD.
- Un centre de vaccination s'ouvre à partir du 27 mars à Pont-à-Marcq. Les personnes concernées doivent être inscrites par leur médecin.
- Le 1^{er} mai, une distribution de brins de muguet et de chocolat sera faite par les conseillers dans chaque foyer (65 ans et plus).
- Florian expose le projet d'Orange de récolter des téléphones qui seront reconditionnés. Le projet peut être fait par notre commune et le bénéfice serait versé au CCAS.
- Cécile rappelle que nous devons nous pencher sur le problème des nuisances sonores, olfactives et visuelles de l'usine Cristalline.
- Des Hôtels à insectes seront implantés dans la commune. Ils sont réalisés par les enfants de la garderie.
- Le marché attire toujours plus de vendeurs. Il est très fréquenté.

La séance est levée à 22 h 30.

Paul Dhallewyn

Jean-Jacques Bouckenooghe

Marie-Christine Lelay

Jean-Pierre Pouzadoux

Corinne Pruvot

Jean-Paul Fleury

Angélique Pécriaux

Sylvie Delsinne

Julien Voisin

Laurent Kochanski

Cécile Van Lathem

Capucine Mouille

François Baux

Marie-Paule Ghestin

Joeffrey Depinoy

Martine Perez

Florian Chouya

Evelyne De Rycker

Jérémy Cappoen

Guislain Choquet

Florence Woillez

Jean-Marc Lorphelin